



À l'attention de Madame, Monsieur, le Directeur,

Auch, le 30 mai 2022,

Dossier suivi par **Romain BONNASSIES DDFPT**

Téléphone 05.62.61.42.50 Portable 06.79.71.20.96 Mél

ddf.pardailhan@ac-toulouse.fr

Lycées Pardailhan Chemin de Baron BP 20376 32008 AUCH CEDEX

Actualité du lycée sur Twitter: @Lycee32000

http://pardailhan.entmip.fr





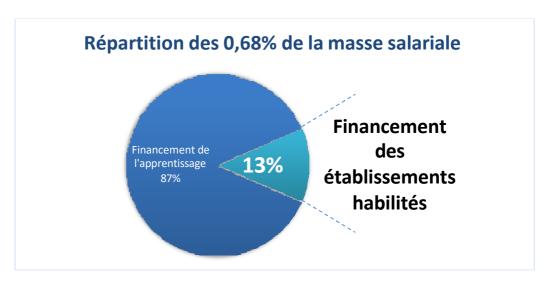


Objet : versement de la taxe d'apprentissage 2022 (salaires 2021)

Madame, Monsieur,

La loi « Avenir Professionnel » du 5 Septembre 2018 a changé les modalités de la Taxe d'Apprentissage. Le décret n°2019-1491 du 27 Décembre 2019 précise les modifications pour le versement de la Taxe d'Apprentissage. Vous pouvez désormais verser directement la TA auprès d'un établissement.

Ce sont désormais les 13% des 0,68% de votre masse salariale que vous pouvez verser à un établissement.



Les lycées Pardailhan sont habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage qui est essentielle pour le bon fonctionnement de nos établissements.

Nous vous sollicitons pour vous inciter à orienter le versement pour un des lycées Pardailhan pour lequel vous trouverez un formulaire d'engagement de versement ci-après.

Un certificat libératoire attestant le versement vous sera retourné.

Lycée Général et Technologique

- Baccalauréat général avec 9 enseignements de spécialité possibles
- Baccalauréat technologique **STMG** avec 4 spécialités au choix
- •3 BTS: tourime, MCO et SIO

Lycée Professionnel

- •3 CAP : cuisine, CS en HCR (Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant) ou EPC (Equipier Polyvalent du Commerce)
- •6 baccalauréats professionnels : AGO (Assistance à la Gestion des Organisations), ASSP (Accompagnement Soin Services à la Personne), CSR (Commercialisation et Services en Restauration), Cuisine, Métiers de l'Accueil, Métiers du Commerce et de la Vente.

Pour le **lycée général et technologique** qui compte près de **650 élèves**, votre versement permettra d'équiper les locaux pour la mise en place des enseignements de spécialité, l'acquisition de matériels pour le nouveau BTS, financer des projets à caractère pédagogique.

Pour le **lycée professionnel** dont l'effectif est de **500 élèves**, votre versement rendra possible le financement des projets pédagogiques des filières tertiaires, le développement des locaux spécifiques à la filière sanitaire et social, l'acquisition de matériels spécifiques pour les ateliers d'hôtellerie restauration qui compte notamment 2 restaurants pédagogiques ouverts au public, le financement de sorties pédagogiques : expositions, musées, visites d'entreprises.

L'ensemble des personnels de l'établissement serait heureux de pouvoir bénéficier de votre contribution pour faire évoluer notre lycée, ce qui permettra à **nos élèves** de se former dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas également à consulter le site internet de l'établissement ainsi que les réseaux sociaux qui vous prouveront le dynamisme des lycées Pardailhan.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre courrier et me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Romain BONNASSIES

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affecté aux étab lissements de formations initiales technologiques et professionnelles

Décret n $^{\circ}$ 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Renseignements:

ENTREPRISE		ETABLISSEMENT
N _O M:		LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
Adresse:		CHEMIN DE BARON – BP 20376
CP – Ville :		32008 AUCH CEDEX
Contact de l'entreprise:		
Nom - Prénom:		
<u>Calcul du solde</u> :		
9	Votre masse salariale en 20	21:€
	× 0,6	8%:€
	Solde école de 13	3%:€
Montant de votre versen	<u>nent:</u> .	€
Identification de l'établis	ssement:	
LYCEE GENERAL ET TECHN	NOLOGIQUE PARDAILHAN	Code UAI: 0320002D
SIRET: 19320002900018		
BIC: TRPUFRPI	IBAN: FR76 1007 1320 0000 0010	0015 356
Mode de règlement:		
D Virement		
D Chèque n°	(à l'ordre du Lycée	Général et Technologique Pardailhan)

ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations initiales technologiques et professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Renseignements:		
ENTREPRISE	ETABLISSEMENT	
NoM:	LYCEE PROFESSIONNEL PARDAILHAN	
Adresse =	CHEMIN DE BARON—BP 20376	
CP—Ville:	32008 AUCH CEDEX	
SIRET :		
Contact de l'entreprise:		
Nom - Prénom :		
Tél.:/ Mél =_		
Calcul du solde:		
Votro masso salaviale en	2021.	
votre masse salariale en	2021:€	
x (x 0,68%:€	
Solde école de	e 13% :€	
Montant de votre versement:		
	€	
<u></u>		
Identification de l'établissement:		
LYCEE PROFESSIONNEL PARDAILHAN Code U	IAI = 0320040V	
SIRET:19320040900012		
BIC = TRPUFRPI IBAN = FR76 10071320 0000 00	IBAN : FR76 10071320 0000 0010 0013 610	
Mode de règlement :		
□ Virement		
☐ Chèque n° (à l'ordre du Ly	cée Professionnel Pardailhan)	